

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 06 MARS 2024

DÉLIBÉRATION

N° 2024-03-DEL-040

OBJET:

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL DU SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES (SEY) ADOPTÉ EN 2023

RAPPORTEUR:

M. le Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRESENTS/REPRESENTES:33

NOMBRE DE VOTANTS: 33

Le 06 mars 2024 à 20h00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 27 FEVRIER 2024

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS: Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Madame Valérie LENORMAND, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Hakan KARACIGER, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Paméla BUQUET-MAIRE, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Elisabète RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI.

ONT DONNÉ POUVOIR: Madame Anne LAPORTE donne pouvoir à Madame Sophie KERIGNARD, Madame Christèle DIDIERJEAN donne pouvoir à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Marc FONTAINE donne pouvoir à Madame Amandine BENOIST, Monsieur Julien SAUVÉ donne pouvoir à Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Christophe MARGAT donne pouvoir à Monsieur Gilles GAILLARD

EXCUSÉ(S): 0

ABSENT(S): 0





VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Rapport annuel du Syndicat d'énergie des Yvelines adopté en 2023,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire de communiquer aux membres du Conseil municipal les rapports annuels d'activité des syndicats intercommunaux auxquels la Commune appartient et aux membres du Conseil municipal de prendre acte de cette communication,

CONSIDÉRANT que le Rapport annuel du Syndicat d'énergie des Yvelines a été communiqué aux membres du Conseil municipal,

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de son rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE: DE PRENDRE ACTE de la communication du rapport annuel du Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY) aux membres du Conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOU

La secrétaire de séance,

Françoise POIRRIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - https://www.telerecours.fr/